Association INSERACTION

72 Rue de Lessard

76100 Rouen

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS AU 31/12/2014

Association INSERACTION
72 Rue de Lessard
76100 Rouen

****

Association déclarée à la Préfecture de Rouen

****

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 22 décembre 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification des appréciations ;

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 avril 2015. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels.

Au paragraphe, « Engagements de retraite » de la page 20 de l'annexe des comptes annuels est mentionné le changement de méthode intervenu sur l'exercice 2014 concernant la comptabilisation d'une provision pour départ à la retraite.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La trésorerie et les subventions constituent des postes significatifs du bilan et du compte de résultat.
Nous avons validé la réalité, l'exhaustivité et la valorisation de ces postes par des contrôles spécifiques.
Ainsi, nous avons :

- procédé à une demande de confirmation bancaire ;
- validé les subventions reçues avec les conventions afin de s'assurer de leur réalité, exhaustivité et la séparation entre les exercices.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le bureau et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Isneauville,
Le 22 Mai 2015

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Thierry ONNO

Bilan

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres				
Immobilisations corporelles	48 554	46 490	2 064	1 493
Immobilisations financières	7 220		7 220	7 220
TOTAL I	**55 774**	**46 490**	**9 284**	**8 713**
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur Commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés				
Autres	136 526		136 526	183 543
Disponibilités (autres que caisse)	98 763		98 763	907
Caisse	3		3	3
TOTAL II	**235 293**		**235 293**	**184 454**
Charges constatées d'avance (III)	2 189		2 189	1 542
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**293 256**	**46 490**	**246 766**	**194 709**

Bilan

PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Capitaux propres		
Subventions sur biens non renouvelables	34 052	34 052
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	49 483	
Report à nouveau	(13 178)	(5 304)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	87 494	54 786
Provisions réglementées		
TOTAL I	**157 851**	**83 535**
Provisions pour risques et charges (II)	13 873	
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	32	8 575
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 365	10 765
Dettes sociales et fiscales	61 760	70 929
TOTAL III	**73 157**	**90 269**
Produits constatés d'avance (IV)	1 885	20 905
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**246 766**	**194 709**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

Compte de résultat

CHARGES

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises	728	827
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement	1 551	1 665
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	87 832	81 935
Impôts et Taxes	20 199	34 890
Rémunération du personnel	336 660	331 581
Charges sociales	135 517	133 843
Dotations aux amortissements	1 018	1 132
Dotations aux provisions	695	
Autres charges	192	
Charges financières	736	684
TOTAL (I)	**585 127**	**586 557**
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)		30 786
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	10	
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**585 137**	**617 343**
BENEFICE OU PERTE	87 494	54 786
TOTAL GENERAL	**672 631**	**672 130**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

Compte de résultat

PRODUITS

PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	661 795	639 338
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Autres produits	10 544	1 670
Produits financiers	293	121
TOTAL (I)	**672 631**	**641 130**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		31 000
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	**672 631**	**672 130**
TOTAL GENERAL	**672 631**	**672 130**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

inseraction

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : **INSERACTION**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 246 765.95 Euros
Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 87 494.10 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Faits significatifs de l'exercice

Dans un contexte difficile caractérisé par la diminution des deniers publics, l'association INSERACTION a connu un niveau d'activité très satisfaisant et un résultat en nette croissance en 2014.

Des conventions avec le département de Seine Maritime ont été signifiées pour 2014 – 2015 - 2016. Avec la Métropole Rouen Normandie, une convention a été conclue pour la période 2014 – 2017 avec deux tranches conditionnelles allant jusqu'à 2020.

Les partenariats sont bons et certains projets sont dorénavant soutenus par l'Agence Régionale de Santé Haute-Normandie.

Le niveau de trésorerie atteint en 2014 indique la bonne santé financière de l'association.

Cela s'explique par un pilotage de la trésorerie au quotidien et par une bonne anticipation des acomptes prévus. La situation financière de l'association est stable, cela a permis de clôturer l'exercice 2014 par un excédent de 87 494 €.

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

inseraction

Annexes

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutations, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.
*Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
* Matériel de bureau : 2 à 5 ans
* Matériel informatique : 2 à 5 ans
* Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

inseraction

Annexes

Produits constatés d'avance

- La ville de Mont Saint Aignan nous a octroyé une subvention de 8 500 € pour du Soutien Psychologique auprès des personnes âgées. 2 heures ont été reportés sur l'année 2015
De ce fait, 2 heures, soit 100.00 € seront reportés sur l'année suivante.

- La ville de Mont Saint Aignan nous a octroyé une subvention de 4 250 € pour du Soutien Psychologique auprès des personnes en grande difficultés. Suite à un démarrage tardif, seule 45.50 heures ont été réalisés sur les 85 heures prévues sur l'action.
De ce fait, 39.50 heures, soit 1 785 € seront reportées sur l'année 2015.

Subventions d'investissement

L'association a perçu des subventions d'investissements lors des exercices 2003 à 2005. Elles ont été affectées à des biens renouvelables, ces subventions ont été rapportées au compte de résultat chaque année au rythme de l'amortissement auxquelles elles se rapportent.

Au cours de l'exercice 2011, il a été comptabilisé une reprise globale de 728.00 € d'amortissements des subventions.

Ces subventions sur biens renouvelables sans droit de reprise ont été incorporées dans les capitaux propres pour 34 052 € au 31/12/2011.

Aucun mouvement n'est intervenu en 2012, 2013 et 2014.

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

inseraction

Annexes

➢Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles - Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes	11 934 45 070	1 590	10 039	11 934 36 621
Immobilisations corporelles - Participations évaluées par mise en équivalence - Autres participations - Autres titres immobilisés - Prêts et autres immobilisations financières	**57 004**	**1 590**	**10 039**	**48 554**
Immobilisations financières	**7 220**			**7 220**
ACTIF IMMOBILISE	**64 224**	**1 590**	**10 039**	**55 775**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Note sur le bilan

Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent principalement les dépôts de garantie des différents locaux loués par l'association.

Amortissement des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions Sortis reprise	Valeur en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles (I)				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Construction sur sol d'autrui Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements divers	11 934			11 934
- Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers	43 577	1 018	10 039	34 556
Immobilisations corporelles (II)	**55 511**	**1 018**	**10 039**	**46 490**
TOTAL GENERAL (I+II)	**55 511**	**1 018**	**10 039**	**46 490**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

inseraction

Annexes

➢Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

	Montant Brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances	136 526	136 526	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 189	2 189	
TOTAL GENERAL	**138 715**	**138 715**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

Les produits à recevoir se composent essentiellement des soldes de subvention à recevoir au titre des différentes actions exercées en 2014 et encaissées en 2015.

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	127 783
Disponibilités	
Total	**127 783**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré Fonds statutaires Apports sans droit de reprise Legs et donations Subventions affectées Autres fonds	34 051			34051
Total fonds sans droit reprise	**34 051**			**34 051**
Apports avec droit de reprise Legs et donations assortis d'une condition Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation Réserves statutaires ou contractuelles Réserves règlementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Résultat sous contrôle des tiers financeurs Subvention d'investissement Provisions règlementées Droits des propriétaires (commodat) Autres fonds associatifs	 (5 303) 54 786	 49 483 5 303 87 494	 (13 177) (54 786)	 49 483 (13 178) 87 494
Total fonds associatifs	**83 534**	**142 280**	**-67 963**	**157 851**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans maximum à l'origine	32	32		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	11 365	11 365		
Dettes fiscales et sociales	61 247	61 247		
Impôt sur les bénéfices	10	10		
Autres dettes	503	503		
Produits constatés d'avance	1 885	1 885		
TOTAL	**75 041**	**75 041**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachées	6 080
Dettes fiscales et sociales	38 874
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	503
Total	**45 489**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

➢Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	**2 189**
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**2 189**

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

➢ Autres informations

Droit Individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice s'élève à 853 heures dont 853 heures qui n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

La loi 2066-586 du 23 mai 2006 pour les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros de mentionner dans leur annexe la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants. Cette information ne concernant que la directrice, elle conduirait à donner une information individualisée. Elle n'est en conséquence pas fournie.

Le temps consacré au bénévolat concerne les membres du Conseil d'Administration et s'élève à environ 415 heures sur l'exercice 2014.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus **Avals et cautions** Engagements en matière de pensions Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier **Autres engagements donnés**	13 873
Total	13 873

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806

Engagements de retraite

Pour les indemnités de fin de carrière les hypothèses retenues sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : 62 ans
- évolution annuelle des salaires : - pour les cadres : 2 %, - pour les non cadres : 1%
- taux d'actualisation : 1.49 %
- taux de charges cadres : 42 %
- taux de charges non cadres : 38%

Un changement de méthode est intervenu concernant cette indemnité de fin de carrière : les départs présumés ont été comptabilisé en provision pour départ à la retraite. Le montant de cette provision est de 13 873 €.

Pour l'année 2014, 15 personnes sont concernées.

L'impact de la provision indemnité de départ en retraite 2013, a été retraité et comptabilisé au compte Report à Nouveau pour un montant de 13 178.00 €.

Contributions volontaires en nature

Elles concernent essentiellement la mise à disposition de salles ou de bureaux par les collectivités locales*

DESIGNATION	SURFACE	EVALUATION DU LOYER ANNUEL
Bureau Hôtel de ville de Eu		
Salle La Smala à EU		
Bureau CMS de Blangy		
Bureau Maison des Associations Dieppe		
Salle Pierre Linglois Dieppe		
Bureau et 1 salle CMS Envermeu		
Salle, cuisine Maison Saint Sever		
Bureau Hôtel de ville Sotteville les rouen		
Bureau MIEF Saint Etienne du Rouvray		
Bureau CMS d'Oissel		
Bureau Hôtel de Ville de Grand Couronne		

*« information non communiquée et non évaluée pour l'année 2014 »

S.A.R.L. AGICOM
Commissariat aux Comptes au capital de 30 000 €
218 rue de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE
Tél 02 35 12 20 80 - Fax 02 35 12 20 89
www.sarl-agicom.com
RCS ROUEN B 394 967 806